

Le Président

DIRECTION ETUDES DYNAMIQUE DU TERRITOIRE
Nos réf. : MA/MP/D63/2017
Dossier suivi par : Marc PAGES
Tél : 04 99 51 54 53
e-mail : m.pages@herault.cci.fr

Jean BERNARD-CHATELOT
Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
Place du 1^{er} octobre 1974
34280 LA GRANDE MOTTE

Montpellier, le 19 avril 2017

Objet : Avis sur le projet de renouvellement de concession des plages naturelles de La Grande Motte.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons au travers du présent courrier soutenir le bien fondé des activités économiques des concessions de plage sur l'attractivité touristique, l'emploi sur le département de l'Hérault, et les retombées économiques directes et indirectes générées par ces activités.

Pour votre information, nous sommes en cours d'actualisation de l'étude « poids économique des concessions de plage » à l'échelle du département de l'Hérault, étude précédemment réalisée en 2014 qui permet d'avoir une photographie relativement représentative des plus-values économiques de ces exploitations sur notre territoire.

Depuis de nombreuses années, nous travaillons en étroite relation avec les services de l'Etat, les communes du Littoral et les gérants de concessions de plage réunis en association dans l'objectif de :

- conjuguer le développement économique, la valorisation patrimoniale, paysagère et environnementale,
- mettre en place un processus clair et une large concertation entre les professionnels du secteur, les services de l'Etat et les communes,
- concilier respect des règles, engagement environnemental et développement économique de notre littoral.

Le contexte étant dressé, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés que pourraient rencontrer les plagistes du littoral de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, à exercer leur activité professionnelle. Suite à l'étude du dossier d'enquête publique visant à renouveler les concessions, plusieurs points nous interpellent et il est du devoir de la Chambre de Commerce et d'Industrie de vous alerter sur ces possibles changements :

- Le déplacement des concessions risque d'entraîner de nouvelles nuisances à l'heure même où les concertations entre professionnels et associations de riverains arrivent à un équilibre,
- La diminution de la visibilité des activités est déjà en rupture de commercialité par la suppression des enseignes,
- Le déplacement des VRD entraîne des dégâts sur les dunes, de très importants surcoûts pour les exploitants et de potentielles nuisances.

.../...

Ces contradictions en terme de développement économique pour la commune touristique et balnéaire est en opposition avec les grands axes de développement touristique mis en place par les collectivités qui souhaitent étendre leurs ailes de saison. Cette politique est également contraire à la volonté de certaines communes de monter en gamme.

En termes de chiffre d'affaires, comme en termes d'emplois, les plages privées ont un poids significatif. Il est essentiel de prendre en compte l'impact général de ces activités sur les bassins touristiques : la réputation de nos paillotes participe de l'image du territoire côtier.

Les propositions en matière d'activités veillent à répondre à un public très large. Dans la partie économique, on peut constater que chaque établissement de plage vise diverses familles de la typologie socio-économique de la clientèle. Il est à noter la volonté forte des exploitants de répondre au goût et aux besoins de ces différentes catégories.

La qualité de l'offre, l'animation et l'implication des plagistes dans l'entretien général des plages participent de l'attractivité touristique du littoral. Par ailleurs, de nombreux usagers du domaine public utilisent les sanitaires ou les accès des plages aménagées. Il nous paraîtrait donc moins logique d'accentuer les devoirs de ces gérants de plages aménagées avec des investissements supplémentaires qui, de plus, endommageraient les dunes.

Il est important de rappeler que ces activités sont particulièrement soumises aux conditions météorologiques et climatiques : vent, pluie ou ciel couvert peuvent faire chuter la fréquentation des établissements de près de 70%.

Durant la haute saison, on remarque que les établissements de plage ont des difficultés à répondre à la demande en couverts et matelas. Cette tendance serait aggravée par la suppression de certains établissements et la diminution de visibilité liée à la suppression de l'enseigne.

Ces éléments sont à rapprocher des 13,7% de chômage observés par l'Insee sur le département de l'Hérault au quatrième trimestre 2016. Les 26 établissements du littoral est-héraultais représentent près de 200 emplois à l'année. Cette donnée est fondamentale pour mesurer réellement le poids du tourisme sur notre économie.

Vous remerciant de mentionner dans votre avis ces observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations les meilleures.



André DELJARRY

